



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0555.../CAB/MIN.MINES/01/2012  
DU 07 SEPT 2012 PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU SERVICE  
D'ASSISTANCE ET D'ENCADREMENT DU SMALL SCALE MINING OU  
PRODUCTION MINIERE A PETITE ECHELLE, « SAESSCAM » EN SIGLE**

Vu la Constitution, telle modifiée et complétée à ce jour, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu le Décret n° 047/2003 du 28 mars 2003 portant création et Statuts d'un Service public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0248/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 04 avril 2009 modifiant et complétant l'Arrêté Ministériel n° 228/CAB.MIN/MINES-HYDRO/01/2003 du 28 juin 2003 portant nomination des Cadres du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle ;



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0.5.5.5.../CAB/MIN.MINES/01/2012  
DU 07 SEPT 2012 PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU SERVICE  
D'ASSISTANCE ET D'ENCADREMENT DU SMALL SCALE MINING OU  
PRODUCTION MINIERE A PETITE ECHELLE, « SAESSCAM » EN SIGLE**

Vu la Constitution, telle modifiée et complétée à ce jour, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu le Décret n° 047/2003 du 28 mars 2003 portant création et Statuts d'un Service public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0248/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 04 avril 2009 modifiant et complétant l'Arrêté Ministériel n° 228/CAB.MIN/MINES-HYDRO/01/2003 du 28 juin 2003 portant nomination des Cadres du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle ;



Considérant la nécessité et l'urgence,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

La personne dont le nom est repris ci-dessous est nommée au grade de **Cadre**, pour exercer la fonction de **Sous-Chef de Service**, au Service de Vulgarisation, du Département Technique du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle.

Il s'agit de : **Madame Alphonsine KAPINGA NGALULA.**

**Article 2 :**

Le Coordonnateur Général du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining ou Production Minière à Petite Echelle, « SAESSCAM » en sigle, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 SEPT 2012

**Martin KABWELULU**

